

Carreleur-chapiste

RNCP42139 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	233s
Formacode(s)	22440
Code(s) ROME	F1608
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/05/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

45 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 38 à former et organiser l'évaluation et 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800037	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800086	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800010	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800028	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800051	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200041	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200082	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200057	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 45 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp42139-carreleur-chapiste/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le carreleur-chapiste construit des supports et revêt toute surface horizontale ou verticale par scellement, collage ou fixation de revêtements céramiques et assimilés (carrelage, faïence, pierres ornementales, terre cuite, dalles, etc.) selon les NF DTU et autres textes en vigueur. Il peut installer des accessoires associés et effectuer des travaux d'agencement en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés

ACTIVITÉS VISÉES

L'activité de carreleur-chapiste s'exerce à l'intérieur ou à l'extérieur dans tous bâtiments neufs ou anciens, en rénovation ou en réhabilitation, libres ou occupés, dans des entreprises de toutes tailles spécialisées dans le carrelage et la chape mais également dans des entreprises ayant des activités telles que la maçonnerie, la plâtrerie. Dans le contexte de la transition écologique, le carreleur-chapiste identifie les pathologies des éléments constructifs des bâtiments en réhabilitation.

Il est sensibilisé et informé des meilleures pratiques à adopter en matière de construction durable. Lors de la réalisation de ses travaux, il optimise ses pratiques de construction par l'utilisation responsable des ressources, telles que l'usage des matériaux recyclés ou biosourcés, ou à faible empreinte carbone, pour réduire la consommation énergétique tout en améliorant l'isolation thermique et acoustique qui sont essentielles pour un bâtiment éco-responsable. Il est essentiel pour le carreleur-chapiste, de porter une attention aux matériaux et produits utilisés afin de limiter la quantité des déchets générés par le biais d'une gestion responsable des déchets de chantier, en triant ces derniers selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Il est important pour le carreleur-chapiste d'appliquer les procédures définies par son responsable en conformité avec les dispositions légales et réglementaires relatives aux principes du développement durable.

Dans le cadre de la transition numérique, l'usage des outils numériques facilite la communication directe grâce à la transmission quasi instantanée d'informations sur les dossiers entre toutes les parties prenantes du chantier (équipes sur chantier, autres corps de métiers, maîtrise d'œuvre, etc.). Cela se traduit par l'utilisation de dossiers techniques numérisés ou papier selon l'organisation générale du chantier.

À partir des documents techniques, il prépare et met en œuvre ses activités sous la responsabilité et sur les instructions de son responsable (chef d'entreprise, maître ouvrier, chef d'équipe ou compagnon). Par la connaissance qu'il a des normes de construction, des règles strictes de mise en œuvre exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), et autres textes en vigueur sur la conformité des supports et de leur réception, il est en capacité de contrôler ces derniers avant d'intervenir et d'alerter son responsable en cas de défauts constatés.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité collective et individuelle, en application du PPSPS, s'il existe ou du plan de prévention. Il est attentif aux risques liés à son activité et respecte les réglementations afférentes au travail en hauteur, et intervient parfois sur des échafaudages intérieurs roulants et fixes. Il est en possession des habilitations lui permettant ce travail en hauteur en toute sécurité. Il peut être amené à travailler dans un environnement présentant un risque électrique qui requiert une habilitation délivrée par l'employeur. Il porte des Equipements de protection individuelle (EPI), voire des vêtements et des équipements de protection individuelle respiratoire, en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise.

Il peut intervenir sur des chantiers de rénovation ou de réhabilitation présentant des risques d'amiante. En cas de suspicion, il avertit son responsable. Il connaît les fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES) et le site de l'INIES, sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits.

Le carreleur-chapiste est sensibilisé aux risques liés aux produits manufacturés dans le BTP. Il connaît bien chaque produit utilisé, notamment certains enduits, et sait lire les informations de dangerosité inscrites dans la Fiche de données de sécurité (FDS) fournie par le fabricant. En termes de santé et sécurité au travail, le carreleur-chapiste est en mesure, d'identifier les dangers de ses activités de travail, de mettre en œuvre les mesures de protection collective et individuelle disponibles, d'alerter en cas de situations dangereuses (le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent), et d'adopter un comportement approprié en cas d'accident, incident, dysfonctionnement.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard des consignes fournies, des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques. Toutes les activités dont il a la charge s'effectuent en coordination avec les autres corps de métiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur.

Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.

Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.

- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.

Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, phonique.

Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.

Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.

Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.

- Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation

Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique, phonique.

Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.

Appliquer des chapes fluides.

Blocs de compétences

RNCP42139BC01 — Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur.

Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.

Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 08 h 00 min

Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les séchages dans son organisation.

L'épreuve comprend :

- un ouvrage en panneaux prêts à carreler ;
- et/ou un ouvrage en carreaux de béton cellulaire ;
- et/ou un ouvrage en plaques de plâtre ;
- la préparation et la protection à l'eau d'un support mural ;
- la pose d'un revêtement céramique mural intégrant des accessoires associés.

Entretien technique : 00 h 10 min

A l'aide d'un guide d'entretien, le jury questionne oralement le candidat afin d'évaluer sa maîtrise de la compétence selon les critères définis dans le référentiel d'évaluation. Il est réalisé après la mise en situation professionnelle.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 08 h 10 min

RNCP42139BC02 — Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, phonique.

Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.

Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.

Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 06 h 00 min

Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les séchages dans son organisation.

L'épreuve comprend :

- la pose d'un matériau d'interposition ;
- la pose d'un revêtement céramique au sol intégrant des matériaux associés ;
- la pose de dalles céramiques sur plots ;
- la pose scellée d'un revêtement céramique intégrant des accessoires associés.

Entretien technique : 00 h 10 min

A l'aide d'un guide d'entretien, le jury questionne oralement le candidat afin d'évaluer sa maîtrise de la compétence selon les critères définis dans le référentiel d'évaluation. Il est réalisé après la mise en situation professionnelle.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 06 h 10 min

RNCP42139BC03 — Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation

LISTE DE COMPÉTENCES

Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique, phonique.

Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.

Appliquer des chapes fluides

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 30 min

Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les séchages dans son organisation.

L'épreuve comprend :

- la pose d'un matériau d'interposition sous chapes ;
- la réalisation d'un support en chape traditionnelle ou légère ou rapide.

Entretien technique : 00 h 10 min

A l'aide d'un guide d'entretien, le jury questionne oralement le candidat afin d'évaluer sa maîtrise de la compétence selon les critères définis dans le référentiel d'évaluation. Il est réalisé après la mise en situation professionnelle.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 03 h 40 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les entreprises de pose de revêtements céramiques et assimilés ;
- Les entreprises de maçonnerie ;
- Les entreprises d'agencement de bâtiment ;
- Les agences d'intérim.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Carreleur ;
- Chapiste ;
- Chef d'équipe aménagement finitions

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Electricité

- Article R. 4544-9. - Opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Article R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.
- Article R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Travail en hauteur

- Article R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

- Article R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
- Article R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs.

Amiante

- Article R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Exposition aux agents

- Article R. 4412-59 à 93 – risque d'exposition à des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques, l'employeur met en œuvre des mesures de protection collectives, lorsque l'exposition ne peut être évitée par d'autres moyens, de mesures de protection individuelles : vêtement de protection et EPI de protection respiratoire.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 083 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 700
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).[

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	23/05/2031
Date de dernière délivrance possible	23/05/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
-------	-----------	----------	------------------	--------------

2024	278	3	67 %	49 %
2023	323	3	80 %	49 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35509

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35509

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42139/>

Où se former

Formations référencées	29
Organismes	8
Régions couvertes	6
Prix indicatif	3 758 € – 19 180 €
Durée	282 – 910 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	18
Organismes gestionnaires (CFA)	10
Organismes formateurs	18
Régions couvertes	6
Départements couverts	15
Organismes certifiés Qualiopi	18
Sessions	de 01/2024 à 12/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.